

**ACCORD CADRE POUR LA FOURNITURE DE
VIANDES FRAICHES ET CHARCUTERIE**

**RELANCE DU LOT N° 2 – FOURNITURE DE VIANDES FRAICHES
DE VOLAILLES ET GIBIERS**

Identification de l'organisme qui passe le marché : Ville de MAROMME, Mairie Place Jean Jaurès – BP 1095 - 76153 MAROMME cedex.

Personne responsable du marché : Monsieur le MAIRE.

Objet : **ACCORD CADRE POUR LA FOURNITURE DE VIANDES FRAICHES ET CHARCUTERIE**
LOT N° 2 : FOURNITURE DE VIANDES FRAICHES DE VOLAILLES ET GIBIERS

Mode de passation : PROCEDURE ADAPTEE, Marché de Fournitures et Services et à bons de commande (suivant articles 28, 76 et 77 du Code des Marchés Publics)

L'accord cadre est conclu sans montant minimum ni montant maximum.

Pour chacun des lots, deux candidats maximum seront retenus.

L'accord cadre est conclu à compter de sa notification, pour une durée de **2 ans ferme.**

Cet accord cadre ne sera pas renouvelable.

La durée d'exécution des marchés subséquents conclus sur la base du présent accord-cadre ne peut se prolonger au-delà de la date limite de validité de cet accord-cadre.

La durée des marchés passés sur la base de l'accord-cadre est de **2 ans ferme.**

Variante : non autorisée

Lieu de retrait des dossiers : Mairie de MAROMME, Secrétariat Général - Place Jean Jaurès – BP 1095 - 76153 MAROMME cedex. Tel. 02 32 82 22 00

Les pièces de l'accord cadre peuvent être obtenues par mail, sur demande des entreprises ou être téléchargées sur le site de la Ville de Maromme www.ville-maromme.fr

ou sur le site de l'ADM 76 <https://marchespublics.adm76.com>

Validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Marchés subséquents - Les critères d'attribution relatifs au lot n° 2 sont les suivants :

1. Prix : 80 %
2. Références produit : 20% (décomposé comme suit)
 - Origine géographique : 10%
 - Label / Mode d'élevage : 10%

Les termes qui feront l'objet de la remise en concurrence sont :

- les prix : les prix annoncés à l'accord cadre constituant les prix plafonds feront l'objet d'une remise en concurrence lors de la survenance de chaque besoin.

Les prix des produits référencés aux marchés subséquents sont des prix unitaires. Les prix sont appliqués aux quantités réellement livrées. Ils sont réputés comprendre toutes les charges frappant les matériels, leur emballage et leur transport jusqu'au lieu de livraison

ACCORD CADRE :

Jugement des offres et critères d'attribution de l'accord cadre:

Pour chacun des lots, les critères suivants seront pris en compte et après pondération, ce sont les trois offres économiquement les plus avantageuses qui seront retenues en vue des marchés subséquents au présent accord cadre :

1- Mémoire technique : 65 %

(suivant descriptif figurant à l'article 9 du présent C.C.P.)

2 - Prix : 35 %

Pièces justificatives à produire :

Les candidats peuvent répondre à un ou plusieurs lots.

Conformément aux articles 45 et 46 du Code des marchés publics, les candidats devront fournir un dossier complet contenant les documents ci-dessous énumérés. Les pièces suivantes devront être datées et signées par eux :

Documents administratifs :

- Les déclarations et attestations sur l'honneur visées aux articles 45 et 46 du Code des Marchés Publics (DC1, DC2, DC6, NOTI 2).
- Déclarations URSSAF
- Pouvoir de la personne habilitée à signer le marché
- Une copie du certificat de qualification professionnelle pour l'année en cours, délivré par l'organisme professionnel de qualification et de classification (homologation, habilitation...)
- Extrait K bis.
- Attestation d'assurance
- Un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal

Pièces contractuelles :

- Un acte d'engagement (A.E.) par lot : entièrement complété et chiffré sans modification, paraphé et signé.
- Le Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.) commun à tous les lots : accepté sans aucune modification, paraphé et signé.
- Un Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) par lot : accepté sans aucune modification, paraphé et signé.
- Fourniture d'un mémoire technique :
 - Moyens humains et matériels
 - Modalités de livraisons et moyens logistiques
 - Les indications concernant la traçabilité depuis l'élevage jusqu'à l'abattage
 - Le mode de production (label, appellation ...)
 - Un modèle d'étiquetage (traçabilité des produits) et de conditionnement
 - Toutes les fiches techniques des produits élaborés et réfrigérés
 - Les délais.

Pièces non contractuelles :

- Une liste de références de prestations similaires de moins de 2 ans

L'attention des candidats est attirée sur le fait que :

- La non remise de ces pièces contractuelles dans leur intégralité entraîne l'exclusion du candidat.
- Les offres, dont le bordereau des prix figurant à l'Acte d'engagement ne serait pas entièrement chiffré, seront écartées. Toutes les lignes du bordereau des prix doivent être renseignées.
- Toute offre incomplète sera immédiatement écartée.

La commission classera les offres en fonction des résultats obtenus (et retiendra deux offres maximum présentant les meilleurs résultats).

Le critère de choix retenu sera celui de " l'offre économiquement la plus avantageuse".

Date limite de remise des offres pour l'accord cadre

➤ **26 mai 2015 à 16 h en Mairie sur documents papier**

Modalités de remise des offres : Les offres doivent être présentées sous enveloppe cachetée portant l'indication suivante :

NE PAS OUVRIR, Offre "Accord cadre pour la fourniture de viandes fraîches et charcuterie"
Lot n° 2 "Fourniture de viandes fraîches de volailles et gibiers"

Et portant l'adresse suivante : Mairie de Maromme - Place Jean Jaurès - BP 1095 - 76153
MAROMME.

Cette enveloppe cachetée doit contenir l'ensemble des pièces justificatives à produire et le Dossier de Consultation des Entreprises.

➤ **26 mai 2015 à 16 h** sur le site de l'ADM 76 : <https://marchespublics.adm76.com>
en format dématérialisé (la production d'une copie de sauvegarde est vivement conseillée).

Renseignements :

- Pour des renseignements d'ordre administratifs : **Secrétariat du Pôle Moyens Généraux**
Tél. : 02 32 82 22 03 Télécopie : 02 32 82 22 28
E - Mail : pole.moyensgeneraux@ville-maromme.fr
- Pour des renseignements d'ordre techniques :
M. GRESEL, Directeur du Pôle Moyens Généraux
Tél. : 02 32 82 22 03 Télécopie : 02 32 82 22 28
E - Mail : pole.moyensgeneraux@ville-maromme.fr
- M. DEMEY, Cuisine Centrale**
Tél. : 02 76 08 17 10 Télécopie : 02 32 82 22 28
E - Mail : eric.demey@ville-maromme.fr

Date d'envoi du présent avis : le 29 avril 2015